

Faites contrôler vos vaccinations

DTPolio

Rappel tous les 10 ans

HEPATITE A

Cette vaccination est recommandée pour le personnel impliqué dans la préparation alimentaire en restauration collective.

Recommandations vaccinales 2012 Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire



Membres de l'APST



Consultez
le dentiste
1 ou 2 fois
par an

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com

UNE PROFESSION

Les métiers de bouche



www.forcemotrice.com - 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

Ce que vous devez faire

SYSTÉMATIQUEMENT

- ⇒ Avoir une bonne hygiène corporelle
- ⇒ Porter des vêtements de travail propres, lavés tous les jours
 - Se changer sur les lieux de travail
 - Ranger les vêtements de travail et les vêtements de ville dans deux compartiments différents
 - Porter une coiffe
- ⇒ Se laver régulièrement les mains

COMMENT ?

Au-dessus d'un lavabo (à pédale ou automatique) en utilisant une brosse à ongles pas trop dure et propre (la brosse à ongles doit être **désinfectée** quotidiennement à l'eau javéalisée).

Le savonnage s'effectue pendant au moins 20 secondes et le rinçage doit durer plus de 10 secondes.

Le séchage se fait avec un **essuie-mains à usage unique**.



QUAND ?

Avant

- De vous occuper des enfants
- De manipuler des denrées alimentaires
- D'aller aux toilettes

Après

- Être allé aux toilettes
- Avoir éternué, toussé ou vous être mouché
- Avoir fumé
- Avoir effectué **des tâches salissantes**



Porter des gants

Leur port est vivement recommandé lors des préparations de **viandes hachées** et conseillé pour celles des crudités et de la charcuterie. Les gants de chirurgien jetables sont recommandés.



Porter un masque est recommandé

- Pour la préparation de viandes hachées
- Quand vous êtes enrhumé ou que vous tousez

Que faire en cas de maladie ou de petit accident



Rhinopharyngite (rhume) ou infection pulmonaire (toux)

Le port du masque est conseillé et il faut consulter votre médecin traitant qui vous prescrira un traitement et peut-être un arrêt de travail.



Furoncle, panaris, plaie ou coupure infectée

Vous devez impérativement consulter votre médecin pour avoir un traitement. Dans certains cas l'arrêt de travail est **obligatoire**.



Petite coupure ou plaie non infectée

Il faut porter **un pansement étanche** ou un pansement simple avec **un gant étanche**.



Diarrhées, vomissements, gastro-entérites

Consultez votre médecin traitant pour bilan et traitement. L'arrêt de travail peut être nécessaire. En cas de **diarrhée**, le lavage soigneux des mains est **impératif**.